

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 84, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 22 JUIN

La nouvelle Encyclique

Voici l'analyse de la nouvelle Encyclique datée du 20 juin :

S. S. Léon XIII commence par rappeler avec joie les manifestations universelles qui ont eu lieu à l'occasion de son jubilé épiscopal.

Il constate qu'elles ont fait briller l'unité de l'Eglise et l'union de tous ses membres avec leur chef suprême.

Il exprime le regret qu'il ait manqué à la plénitude de sa joie le concours des multitudes qui ne connaissent pas l'Evangile et de ceux qui, quoique initiés au christianisme, ne sont pas catholiques.

« Nous, continue le Saint-Père, arrivé au terme de la vie, nous voulons imiter le Christ qui, proche de retourner au ciel, supplie son père afin que ses disciples aient un seul cœur et une seule âme. Nous manifestons nos vœux, afin que, sans différence de lieux et de races, tous les hommes soient conviés à l'unité de la foi. »

Léon XIII fait un appel chaleureux aux Orientaux. Il les exhorte à rechercher une réconciliation parfaite dans l'unité de la vraie foi et l'acceptation du gouvernement que le Christ a établi.

« Ils n'auront, dit-il, à craindre en rien que nous ou nos successeurs nous supprimions les privilèges de leurs patriarches ou les rites de leurs églises. »

Le Souverain Pontife leur répète les propres paroles de la liturgie grecque, dans laquelle il est prié pour que le schisme prenne fin.

Il adresse un appel spécial aux Slaves, leur assurant que le retour à l'unité leur vaudrait salut, prospérité et grandeur.

Venant ensuite aux peuples que des événements moins reculés ont arrachés à l'Eglise, le Pape constate qu'il ne leur reste aucune règle certaine de foi et d'autorité. Parmi eux, nombre d'esprits en arrivent à renverser les fondements mêmes du christianisme, niant la divinité de Jésus-Christ, contestant l'inspiration divine des Ecritures, se précipitant dans le naturalisme et le matérialisme.

« D'autres, effrayés, font appel à la charité fraternelle. Mais comment la charité unirait-elle les cœurs si les esprits ne sont pas d'accord sur la loi ? Aussi, ceux qui sont vraiment désireux de trouver le salut reviennent à l'Eglise romaine, reconnaissant la tradition apostolique ininterrompue.

« Soyez incités par leur exemple, vous qui depuis trois siècles êtes séparés de nous. Nous vous tendons la main : revenez à l'unité que le catholicisme a toujours conservée. »

La fin de l'encyclique est consacrée aux catholiques.

Qu'ils évitent de perdre par leur indolence le bienfait de la foi, au milieu des périls menaçants. Que leur première règle soit d'obéir entièrement au magistère de l'Eglise, non avec étroitesse d'esprit et de défiance, mais de tout cœur et avec une volonté empressée.

L'Eglise, société parfaite et qui a mission d'enseigner, est animée de la force vitale infusée par son divin fondateur. Elle a le pouvoir de légiférer sans être soumise à personne ;

elle doit être pleinement libre dans les choses de son ressort. Cette liberté ne devrait exciter aucune jalousie, puisqu'elle vise uniquement à sauvegarder chez les hommes l'accomplissement de leurs devoirs.

L'Eglise conclut avec les pouvoirs civils des pactes qui témoignent de sa maternelle indulgence.

Le Saint-Père déplore l'esprit régalien, durement renouvelé en nos temps, et qui opprime l'Eglise.

Il dénonce la secte maçonnique, dont l'audace s'est déployée jusque dans Rome. Sous prétexte de revendiquer les droits de l'homme et du citoyen, la secte combat la doctrine chrétienne, vilipende les sacrements et les devoirs de la piété, dénature le mariage, la famille, l'éducation, ruine la discipline privée et publique, détruit le respect de l'autorité divine et humaine et pousse à une vie païenne.

Que les Italiens et les Français, plus circonvenus par les sectes, secouent ce despotisme.

Les Etats et les peuples, revenus à l'unité de la foi, conjureraient par la concorde les maux de la guerre.

Depuis des années, l'Europe vit plutôt avec l'apparence qu'avec la réalité de la paix, au grand détriment de l'éducation, de l'agriculture, du commerce, des arts.

Les vertus chrétiennes, et en premier lieu la justice éteindraient les feux de la guerre.

Le Souverain Pontife termine en rappelant la question sociale, qu'il a traité selon les dictées de l'Evangile, et la question politique, au sujet de laquelle il a donné des enseignements visant à la conciliation de la liberté avec le pouvoir. Car quelle que soit la forme du gouvernement, le droit de commander et le devoir d'obéir proviennent de Dieu qui réserve aux gouvernants de les juger rigoureusement selon la justice.

Enfin, Sa Sainteté conclut par l'invitation adressée à tous de rétablir l'antique concorde religieuse, à laquelle convient les tendances, les mœurs et les découvertes de notre temps.

Il fait, à ce sujet, un appel particulier aux gouvernants.

Que grâce à l'union de tous les efforts, la fin de ce siècle ne ressemble pas à la fin du siècle précédent.

Une maladresse pommée

La Chambre a purement et simplement renvoyé aux bureaux le projet de loi voté par le Sénat qui instituait une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc. Il n'a même pas été question un seul moment d'accorder à ce projet le bénéfice de l'urgence. On raconte que le directeur d'une revue bimensuelle très puissante répondait à un philosophe qui lui apportait un jour un article sur Dieu : « Dieu n'est pas une question d'actualité ». Il paraît que Jeanne aussi peut attendre. Elle a attendu des siècles. Le nouveau stage que la procédure parlementaire va lui faire subir ne ternira ni ne diminuera sa gloire.

Il fallait, d'ailleurs, prévoir, après certains incidents qui ont fait beaucoup trop de bruit, que la commémoration de Jeanne d'Arc rencontrerait, de la part des députés, une résistance dont la discussion du Sénat nous avait donné un avant-goût. Un reporter, recueillant

dans les couloirs de la Chambre quelques opinions ambulantes, avait traduit naguère les scrupules qui avaient cours en ce lieu.

On voyait revenir souvent, dans les paroles des députés interrogés, une accusation portée contre les cléricaux qui veulent « accaparer » la souvenir de Jeanne. Le général Riu prenait les armes contre cet accaparement ; M. Descubes, qui n'est pourtant pas un mauvais esprit, s'avouait « embarrassé » et se tirait d'affaire avec quelques phrases polies pour la Pucelle ; M. Guillemet craignait fort que la nouvelle fête fût une concurrence pour le 14 Juillet, et M. Dionys Ordinaire lui-même, qui a si souvent de la sagacité et de la finesse, redoutait les manifestations cléricales en faveur de Jeanne d'Arc comme ayant un caractère « extrêmement dangereux ».

Tels sont les motifs secrets qui ont conduit la Chambre à faire cet accueil silencieux et presque dédaigneux à la communication du président du Sénat transmettant une loi votée par la haute assemblée. Ce n'est ni très brillant, ni très valeureux. Les cléricaux qui — suivant l'accusation des républicains, et il y a bien à redire là-dessus — ont essayé de se servir de la mémoire de Jeanne comme d'une manœuvre électorale seraient évidemment les plus coupables en cette affaire ; mais, si MM. les prétendus républicains avaient eu jadis un peu plus de rapidité dans la décision, s'ils possédaient maintenant un peu plus de sang-froid, ils ne tomberaient point dans ce travers fâcheux de juger les événements les plus purs de notre histoire avec nos passions d'aujourd'hui, — et quelles vilaines passions !

L'abus des Commissions

La Chambre a décidé sagement qu'un député ne pourrait plus siéger dans plus de trois commissions à la fois.

La mesure est bonne, car, enfin, un homme, fût-il représentant du peuple, ne peut se trouver, le même jour et à la même heure, dans plus de trois locaux différents. C'est même fort joli s'il peut accomplir ce petit tour de force.

Mais si le don d'ubiquité est refusé à nos honorables, il est non moins impossible de les tenir pour des spécialistes ferrés sur tout. En fait, le nombre des hommes compétents est, au Palais-Bourbon, excessivement limité. On s'en aperçoit lorsqu'il a fallu nommer la commission de l'alcool.

Il a fallu éliminer beaucoup de candidats dont la compétence était indiscutable et en subir d'autres. C'est ainsi, par exemple, que, dans le 1^{er} bureau, on a dû sacrifier MM. Maurice Rouvier et Jules Roche qui n'étaient pas éligibles, et désigner à leur place MM. X... et Z..., sur de vagues renseignements.

Ces deux nouveaux commissaires rempliront certainement leur devoir avec beaucoup de zèle ; mais nous espérons ne pas les blesser en constatant que MM. Rouvier et Roche auraient fait preuve d'une incontestable compétence.

La Chambre n'a pas eu tort de mettre un terme au cumul excessif des mandats de commissaires ; elle serait mieux inspirée encore en ne multipliant pas outre mesure le nombre des commissions. Après s'être résignée aux doublures, elle finirait par abaisser terrible-

ment la toise, par enrégimenter jusqu'aux non-valeurs, jusqu'aux réformés.

LA CHAMBRE

Séance du 21 juin

Le gouvernement et l'enseignement public

Un projet de loi relatif à la formation de deux régiments de réserve de cavalerie est adopté après rejet, par 385 voix contre 117, d'un amendement de M. Le Hérisse, tendant à demander au tirage au sort et non pas au choix du ministre de la guerre la région où sera tentée une expérience de mobilisation.

M. Thierry-Cazes développe son interpellation sur l'attitude du gouvernement vis-à-vis des membres de l'enseignement public.

« Les pauvres universitaires sont, dit-il, soumis à un régime d'arbitraire administratif et de terreur politique. »

M. Leuret, professeur de philosophie au lycée d'Auch, a été l'objet d'un déplacement désavantageux parce qu'il était entré en relations avec les socialistes de la région et avait pris la parole dans leurs réunions privées ou publiques.

Un répétiteur au Lycée Condorcet, M. Rossetin, s'est vu contraint, après une dénonciation, de renoncer à collaborer à un journal socialiste.

Des poursuites judiciaires ont été dirigées contre M. Marty, professeur au lycée d'Albi et conseiller municipal socialiste de cette ville, sous l'inculpation d'outrages au maire en séance du conseil. M. Marty a été condamné avec application de la loi Béranger.

Tout cela prouve qu'un membre de l'université ne peut contrarier la politique ministérielle sans risquer d'encourir les rigueurs gouvernementales.

L'espionnage environne tous les fonctionnaires.

L'orateur termine en déposant un ordre du jour invitant le gouvernement à maintenir le droit de pétition aux membres de l'enseignement public, à leur assurer le libre exercice des mandats politiques, à supprimer le système des notes secrètes et à permettre le libre exercice des droits civiques.

Succédant à M. Cazes, M. Lannelongue dit qu'il est inadmissible qu'un professeur ou un instituteur non candidat aille manifester avec éclat dans des réunions politiques. Permettre cela, ce serait compromettre le collège, l'école.

Il finit en invitant tous les membres de l'Université à remplir strictement leurs devoirs professionnels.

M. Jaurès le remplace.

En vertu de quel droit enlève-t-on au corps enseignant la faculté de pétitionner, d'exercer ses droits politiques ?

Le droit de pétition appartient à tous les citoyens sans exception.

Dira-t-on que les membres de l'Université peuvent adresser leurs doléances au Conseil supérieur de l'Instruction publique ? Mais ce Conseil ne représente qu'une sorte d'aristocratie universitaire ; il est nommé par des chefs contre lesquels peuvent se produire les réclamations légitimes.

L'orateur demande quelle attitude le gouvernement compte garder vis-à-vis des professeurs qui, dans leur enseignement, adhéreraient aux principes généraux du socialisme.

Il raconte qu'à l'époque du fameux article 7, M. Jules Ferry caressait les chefs de l'université pour obtenir d'eux la publique approbation de la mesure qu'il proposait contre l'enseignement congréganiste.

Ce qui faisait dire à M. Bersot : « Prenons garde, messieurs, on nous aime contre quelqu'un. »

Eh bien ! s'écrie l'orateur en terminant, la République doit aimer la liberté pour elle-même et non contre quelqu'un.

M. Leygues, ministre de l'instruction publique, fournit de brèves explications.

M. Leuret a reconnu qu'il avait été puni justement, et il a déploré qu'on voulait le faire intervenir dans cette interpellation. D'ailleurs son déplacement a été un avancement.

M. Marty a été frappé non seulement à cause de sa condamnation, mais encore pour des faits antérieurs.

Il a reçu, lui aussi, un poste d'avancement.

Le gouvernement ne reconnaît pas aux professeurs le droit de sédition.

Il ne leur reconnaît pas non plus le droit de se jeter dans les luttes politiques.

M. Jaurès répond à M. le ministre de l'instruction publique. De nombreux cris demandent le renvoi à samedi qui est mis aux voix par scrutin public.

Le renvoi à samedi est repoussé par 300 voix contre 233.

La séance est suspendue jusqu'à 9 heures.
(La suite à demain.)

INFORMATIONS

L'Ecole polytechnique

M. Gauthier (de Clagny) vient de déposer un amendement au budget de la guerre ; il demande la suppression d'un crédit de 300,000 francs destiné à l'exécution de travaux pour l'agrandissement de l'Ecole polytechnique ; il propose l'ouverture d'un crédit de 4,500 fr. pour frais d'études du transfèrement de l'Ecole hors Paris.

Le budget de 1895

La Commission du budget a reçu du ministre des finances communication du tableau des diminutions sur l'exercice 1895. Ces diminutions atteignent le chiffre de 34 millions 263,654 fr.

Le budget des dépenses est donc réduit d'une somme totale de plus de 46,000,000 de francs, ce qui permet de renoncer définitivement au bénéfice de 45,000,000 de francs que devaient procurer au Trésor en 1895 les conventions nouvelles avec les Compagnies d'Orléans et du Midi.

Le groupe des médecins

Il vient de se fonder une réunion de médecins faisant partie des deux Chambres.

La question du service militaire des étu-

dians en médecine a été traitée par M. Labbé, qui a fait connaître qu'il avait déposé au Sénat un rapport concluant, après entente avec le ministre de la guerre, à ce que la limite d'âge des étudiants en médecine astreints au service, soit portée de 26 à 27 ans.

Le congrès des juristes catholiques

Le 18^e congrès des juristes catholiques s'est ouvert, hier, à l'Institut de la rue Vaugirard.

Le président est M. Lucien Blanc, sénateur ; les vice-présidents, MM. Juste Guigou, Vigneau, doyen de la Faculté catholique de droit, et Théry, avocat ; les secrétaires, MM. le baron de Bernon et M. Lestelley, avocat.

Les travaux du congrès porteront sur l'étude des impôts : impôt sur le revenu ou sur le capital, sur les successions, etc., ainsi que sur les questions actuelles : décrets sur les fabriques, le serment des jurés, etc.

Les antitabagistes

Parmi les pétitions présentées à la Chambre des députés, il vient d'en être enregistré une qui va certainement rouvrir un débat sans cesse discuté et jamais résolu.

Quinze habitants de Poitiers demandent à nos représentants de voter une loi, une bonne loi, une vraie loi, interdisant l'usage du tabac aux enfants au-dessous de quinze ans.

Dans les considérants de leur pétition, les Poitevins prétendent que l'usage du tabac, pour les jeunes gens, est une cause de mortalité précoce.

La semaine sanglante

Malgré l'insuccès des deux manifestations tentées au cimetière du Père-Lachaise et bien que les élus socialistes persistent à demeurer étrangers à toute nouvelle manifestation, le parti socialiste révolutionnaire prétend ne pas abandonner la partie, dût-il, pour honorer ses morts, tenir tête à la police.

Le comité dit « de la Semaine sanglante » a tenu à la salle Fontaine une réunion dans laquelle il a examiné la possibilité d'une nouvelle manifestation au soir des fédérés. La date choisie serait celle du 14 juillet.

Explosion d'un générateur

Un générateur a fait explosion, avant-hier, à l'huilerie Gagny-Leturcq, à Bapaume.

Les dégâts matériels sont considérables. Trois ouvriers ont été blessés, un d'eux est mort hier après midi, un autre est dans un état alarmant.

Mort d'un aéronaute allemand

Une terrible catastrophe a frappé un aéronaute allemand à Créfeld (Province Rhénane). Il était monté en ballon avec une demoiselle Paulus qui, arrivée à une certaine hauteur, descendit fort heureusement avec un para-

chute. L'aéronaute Lattemann voulut alors transformer le ballon tout entier en parachute ; son essai ne réussit pas, et l'aérostat, en tombant avec une vitesse vertigineuse d'une hauteur de 4,500 mètres, chavira. Le malheureux Lattemann sauta en arrivant près de terre. On le releva mort.

Le sel franc de droits aux États-Unis

Le Sénat a repoussé un projet de loi frappant le sel d'un droit de 5 cents par cent livres.

Le sel et les bois de charpente seront admis en franchise. Le sucre sera imposé.

Les maîtresses en Nouvelle-Zélande

Une loi récente votée par le Parlement de Nouvelle-Zélande a accordé aux femmes de ce pays le droit de vote.

Les Néo-Zélandaises viennent d'être appelées dernièrement à exercer leurs nouveaux droits. Il n'y a presque pas eu d'abstentions, car sur 400,000 femmes électeurs inscrites, 90,000 ont exprimé leurs suffrages.

Dans une commune appelée Onchunga, le maire élu est une femme. Cette dame est, paraît-il, d'une sévérité excessive avec ses conseillers municipaux. On discutait, la semaine dernière, au sujet de la démission d'un inspecteur sanitaire quelconque ; tandis qu'un conseiller parlait, l'un de ses collègues se permit de sourire. « Nous ne sommes pas ici pour rire, monsieur ! s'est écrié sévèrement la maîtresse, je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal ! »

Elles ne badinent pas, quand il s'agit de politique, les Néo-Zélandaises !

BULLETIN FINANCIER

21 juin 1894.

Le marché est très ferme par continuation avec hier.

Dès le début la rente progresse et la progression se maintient pendant toute la séance presque sans réaction. Il faut dire que le comptant est très bon et vient en aide à la spéculation.

Les places étrangères sont fermes. Le bilan de la Banque de France publié aujourd'hui n'accuse pas de différences importantes avec celui de la semaine dernière.

Le 3 0/0 cote 100.45, le 3 1/2 est à 107.22 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit n'ont toujours que des variations insignifiantes.

Le Foncier finit à 964.25. Le Crédit Lyonnais se maintient bien à 740. Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 507.50.

Peu d'affaires sur le Suez. Nos grands chemins continuent à avoir une bien meilleure tenue. On sait que c'est samedi que vient l'interpellation de M. Pelletan sur la garantie des intérêts dus aux Compagnies.

L'Italien est toujours bien ferme et finit à 79.47 1/2, l'Extérieure progresse à 65 13/32. Les fonds russes, austro-hongrois et ottomans sont calmes.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 22 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 26, Saumur.

| | Baromètre. | Thermomètre. |
|-------------------------------|------------|---------------|
| Hier soir, à 5 h. | | au-dessus 20° |
| Ce matin, à 8 h. | | au-dessus 22° |
| Midi, | 767 m/m | au-dessus 26° |
| Hausse, | » m/m | |
| Baisse, | » m/m | |
| Température minima de la nuit | | au-dessus 16° |

Passage du 135^e de ligne

Ce matin, vers huit heures, le 135^e est arrivé à Saumur venant des Rosiers et de Gennes.

Le régiment a suivi la rive gauche de la Loire ; il est entré en ville par Saint-Florent.

Les hommes semblaient être dans d'excellentes dispositions ; ils ont pris, sans s'arrêter à Saumur, le quai de Limoges pour suivre la Loire jusqu'à Montsoreau, où ils se sont arrêtés.

Arrivée à Saumur de la batterie d'artillerie

La batterie du 33^e d'artillerie, en garnison à Poitiers, qui vient chaque année à Saumur pour les exercices du canon, est arrivée ce matin à Saumur.

Les hommes sont logés à l'Ecole et les pièces sont parquées au Chardonnet.

Perception de Saumur

AVIS. — Les contribuables sont invités de la manière la plus pressante à effectuer le paiement de leurs impôts avant le 1^{er} juillet, délai de rigueur, en raison des attributions à faire sur les recouvrements pour le deuxième trimestre 1894.

L'été de 1894

Si l'on en croit l'almanach, la saison d'été a commencé hier jeudi 21 juin.

Elle a succédé à la saison d'hiver, puisque nous n'avons presque pas eu de printemps.

Nous n'avons pour ainsi dire pas eu de printemps non plus l'an dernier, car, à cette même époque, il y avait déjà près de quatre mois que nous étions en plein été.

LES HONGREURS

La commission relative à l'exercice de la médecine vétérinaire a examiné avec attention et intérêt les pétitions déposées par M. de Grandmaison, député de Maine-et-Loire, et émanant de praticiens et hongreurs de ce département. Elle estime que la proposition de loi étudiée par la commission donne satisfaction, dans la limite du possible, aux réclamations des pétitionnaires.

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Quand la duchesse fut seule, elle resta longtemps immobile, le front appuyé contre sa main.

Elle était très pâle.

Son regard brillait d'une lueur sombre sous la ligne rompue de ses sourcils.

— J'ai raison, dit-elle enfin en redressant sa belle tête ; je sens que j'ai raison ! Dieu ne punit pas ces amours qui ne demandent rien à la terre. Je mourrai avant d'être à lui... Mais si on me le tue, je tuerais !

La glace qui était devant elle lui envoya son image. Elle se regarda en face et répéta :

— J'ai raison !

— Eh bien ! monsieur Jean, disait pendant cela madame Dalmas au groom qu'elle avait arrêté, vous voilà maintenant un homme, on vous charge de missions de confiance.

— Il faut de la discrétion, monsieur Jean, reprit mademoiselle Suzanne, qui lui caressa,

ma foi, le menton.

Monsieur Jean les salua bien honnêtement et s'esquiva.

— A cet âge-là ! fit madame Dalmas en levant les yeux au ciel.

M^{lle} Suzanne repartit :

— C'est M^{me} la duchesse qui a placé ce chérubin-là chez M. de Villiers. Vous qui avez lu tant de romans, madame Dalmas, n'y en a-t-il pas un qui a pour titre... ?

— La comtesse Hortense, ou les suites d'une bonne action. Vous êtes une mauvaise langue, ma chère !

La sonnette de M^{me} la duchesse retentit.

Les deux caméristes se précipitèrent à la fois pour répondre à cet appel.

Elles trouvèrent M^{me} la duchesse calme et souriante.

— Mes cheveux ! dit-elle.

Il paraît que M^{me} la duchesse avait en cette longue chevelure que nous lui souhaitons tout à l'heure. Ce qu'elle appelait ses « cheveux » était une sorte de camail formé de tresses légères travaillées comme un filet et portant à chaque maille une pointe de diamant.

Bien peu de femmes au monde eussent pu fournir ce qu'il avait fallu de boucles longues

et moelleuses pour ouvrir cette opulente guipure dont le dessin ressortait, noir et mat, sur un fond de satin pourpre.

C'était splendide, et ce n'était pas trop beau pour M^{me} la duchesse de Rivas.

On prétendait connaître l'histoire de ce merveilleux manteau.

On disait que M^{me} la duchesse, quand elle était jeune fille, aurait pu se draper dans ses cheveux comme l'almée s'enveloppe tout entière dans la gaze de son voile.

Elle avait fait un vœu. Le fer toucha une nuit cette chevelure qui était un chef-d'œuvre de Dieu : cette belle profusion de boucles brunes tomba.

Le duc de Rivas, amoureux, voulut faire de cette chevelure une royale relique. De là le manteau qui faisait dire aux poètes que la duchesse marchait dans un rayon de soleil.

Mais quel était ce vœu ?

M^{me} de Rivas était prête. Elle donna l'ordre qu'on prévint M. le duc.

Les histoires racontées la veille à l'hôtel de Boistrudan faisaient fureur cette nuit à l'ambassade du Brésil.

M^{me} la marquise était toute glorieuse d'entendre répéter autour d'elle ces noms qui lui

appartenaient pour un peu, car ils étaient sortis de son boudoir : le Français Edouard, le comte Albert de Rosen, Towah le Pawnee, M. Benoît, dit Mohican, l'Irlandais, qui vendait des biftecks de lion, les Golden-daggers, les Vecinos, et cette romanesque dona Carmencita, la fille de l'alcade, dont la suprême beauté semblait éclairer tous ces souvenirs.

Hélène, pensive et muette, rêvait sous l'aile de sa mère.

— Et notez, disait M^{me} la marquise à ceux qui venaient près d'elle, comme à la meilleure source, puiser des renseignements plus précis. notez que nous saurons le nom de ce misérable Français. C'est une de nos connaissances, figurez-vous, et cela fait frémir, quand on songe qu'on a pu lui serrer la main. Henri m'a formellement promis de me le nommer.

— Il y a plus, ajouta-t-elle, en prenant un air tout à fait mystérieux : le comte Albert de Rosen est à Paris. Quelque chose me dit que nous allons le voir. Nous sommes bien ; nous avons deux personnes pour nous le présenter : le général O'Brien et M. Georges Leslie.

Ceux qui ne savaient pas se faisaient raconter.

Beaucoup doutaient de la réalité de ces fan-

La Fermeture des Magasins le Dimanche

M. Falaiseau, directeur des magasins de la Belle Jardinière d'Angers, vient de décider que la fermeture de ses magasins aura lieu désormais à midi, les Dimanches et jours fériés, à partir du 1^{er} juillet prochain.

Puisse cette mesure avoir ici de nombreux imitateurs.

Carrière encombrée

Il y a longtemps qu'on s'est écrié : « Trop de bacheliers ! »

Le 9 juin, le ministre de l'instruction publique a adressé aux recteurs une circulaire pour leur recommander de signaler aux jeunes gens le trop plein des cadres professoraux.

L'Administration ne sait que faire des licenciés qui demandent des places.

L'année dernière on n'a pu en caser que 413, et il y a actuellement 436 demandes.

Les simples bacheliers sont donc totalement exclus des nominations.

Et, si cela continue, il faudra réserver les situations aux candidats qui se présenteront avec le diplôme de docteur.

LES PIÈCES ITALIENNES

Le public, qui était resté jusqu'ici assez indifférent au retrait des monnaies divisionnaires italiennes, commence à se rendre compte qu'en les gardant ou en les acceptant jusqu'au 24 juillet, il s'expose à ne plus pouvoir s'en défaire. Elles seront refusées en effet dès le 25 juillet par les caisses publiques.

Le moyen le plus sûr, pour les particuliers, d'éviter toute chance de perte, est de verser immédiatement aux caisses publiques (trésoreries, recettes des finances, perceptions, bureaux de poste et de tabac, recettes de toutes les administrations financières) les pièces italiennes qu'ils ont en réserve.

Nous croyons aussi que les commerçants feraient preuve d'une intelligente initiative en recevant les monnaies italiennes et en se chargeant de les échanger aux caisses publiques au lieu de les remettre en circulation. Ce serait un moyen de hâter le retrait des pièces.

FONTEVRAULT

Blessures accidentelles

Lundi dernier, un garçon de Fontevault, Effray, âgé de 24 ans et journalier, se rendait à Saint-Germain (Indre-et-Loire), en compagnie d'un camarade, pour s'y offrir une « noce soignée ».

Au retour, largement pansés, ils montèrent dans la voiture de M. Bardy, boulanger à Montsoreau, et une querelle s'éleva rapidement. M. Bardy reprocha aux deux compagnons de lui avoir chipé dix centimes de tabac contenu dans l'une de ses poches. Était-ce exact ou faux ? Toujours est-il que les jeunes gens des-

pendirent avant d'arriver à Candés et le boulanger Jouetta son cheval.

Quelques minutes plus tard, Effray vit revenir M. Bardy, accompagné de plusieurs personnes qui accoururent sur les deux amis avec l'intention de les frapper. Effray décala et, en se sauvant, fit une chute dans laquelle il se cassa le poignet gauche et se foula le poignet droit. Le docteur Grosourdy — prétend le journalier — ne saurait, pour le moment, fixer la durée de l'incapacité de travail.

Reste à entendre la version de M. Bardy.

Nécrologie

Voici en quels termes un de nos confrères parisiens a annoncé la mort subite du lieutenant Noblemaire :

« Le lieutenant Noblemaire, fils du directeur de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, vient de mourir subitement à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), où il était en garnison.

» Mardi soir, vers sept heures, alors qu'il causait avec sa jeune femme, il se leva soudain, prit sa tête à deux mains et tomba en poussant un grand cri. Les soins énergiques qu'on lui prodigua sur-le-champ ne purent le rappeler à la vie ; un médecin accouru en hâte ne put que constater le décès, causé par la rupture d'un anévrisme.

» Le lieutenant Noblemaire entra dans sa trentième année. Il était marié depuis dix mois seulement à M^{lle} Ackerman, fille du riche négociant de Saumur, et qui est sur le point d'être mère. Ce jeune officier était très aimé au 4^e chasseurs, où il remplissait les fonctions de capitaine instructeur. »

Imprudence d'enfant

Samedi, pendant que, sur la route de Bourgueil à Port-Boulet, les cantonniers passaient les pierres avec un rouleau, le petit Trotouin, âgé de 8 ans, se mit la main sous le rouleau et eut deux doigts écrasés.

Tentative de déraillement

Une tentative de déraillement a été commise sur la ligne de Loudun à Tours. Une pierre de cinquante kilos a été placée sur la voie ; elle a été heureusement projetée par la locomotive ; aucun accident ne s'est produit.

La fête de la rosière à Montlouis

La rosière de Montlouis, près Tours, n'a certes pas la grande notoriété de celle de Nanterre. Néanmoins, dimanche prochain, 24 juin, son mariage sera solennellement célébré, place Courtemanche, sur le bord de la Loire.

Le cortège est imposant. En tête, la musique municipale, la rosière au bras de M. le maire, douze jeunes filles, vêtues de blanc, accompagnant chacune un conseiller municipal, les pompiers, le bataillon scolaire.

Le mariage est célébré en plein air, sur une estrade fort gentiment ornée, élevée pour la circonstance.

La dot de la rosière, les vêtements des douze jeunes filles blanches sont acquittés par un legs de M. Abraham Courtemanche qui, il y a plus d'un demi-siècle, fut également le bienfaiteur de la commune de Saint-Martin-le-Beau.

Etat-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 20 juin. — Denise-Berthe Guionnet, rue de la Visitation, 7.

DÉCÈS

Le 21 juin. — Julie-Victorine Casset, épouse de Martial Petiguan, lingère, 61 ans 1/2, place du Port-Saint-Nicolas, 2.

CHRONIQUE AGRICOLE

La situation agricole. — Le régime pluvieux, avec température basse, s'est maintenu pendant une quinzaine sur nos régions et commençait à causer de vives inquiétudes, surtout pour les vignes et les arbres fruitiers. La rentrée des foins en a été également contrariée. Quant aux céréales et aux plantes sarclées, elles n'ont pas encore beaucoup souffert du changement de temps : elles présentent une belle apparence et l'on peut encore espérer une belle récolte, pour peu que la chaleur, le soleil et la sécheresse reviennent.

Le prix du blé. — L'agriculture est, du reste, dans une détresse profonde. Le blé baisse de plus en plus, et les perspectives de récolte abondante ne font que précipiter encore le mouvement. A la date du 1^{er} juin, d'après les chiffres publiés dans le recueil des Infor-

mations et renseignements du ministère de l'agriculture, le cours du blé sur le marché de Paris ne dépassait pas 49 fr. 75 le quintal de 100 kilogr. et nous avons lieu de croire ce chiffre plutôt supérieur qu'inférieur à la réalité. D'après les renseignements du ministère de l'agriculture, la moyenne sur quelques-uns des marchés de province, à la même date du 1^{er} juin, était la suivante :

Lyon, 20 fr. 25 le quintal ; Rouen, 49 fr. 05 ; Toulouse, 48 fr. 90 ; Nancy, 20 fr. ; Dijon, 21 fr. 25 ; Chartres, 49 fr. 20 ; Bergue, 48 fr. 55.

En réalité, des informations plus récentes et de source privée accusent des prix beaucoup plus faibles et ne dépassant pas 48 fr. le quintal. Dans ces conditions, la production du blé finirait par devenir impossible pour le cultivateur.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que le droit de douane joue, non pour sa totalité, mais au moins par partie, car les prix de vente sur les marchés étrangers sont tous notablement plus faibles que les nôtres. En voici l'indication, d'après les renseignements du ministère de l'agriculture :

Berlin, 16 fr. le quintal ; Vienne, 14 fr. 95 ; Londres, 15 fr. ; Bruxelles, 43 fr. 40 ; Amsterdam, 44 fr. 70 ; Odessa, 45 fr. 70 ; New-York, 44 fr. 25 ; Chicago, 44 fr. 40.

Le prix régulateur de Londres étant de 45 fr., le cours du blé à Paris aurait dû atteindre 22 fr. ; mais les importations énormes faites en janvier et février ont, comme il était aisé de le prévoir, annulé d'avance, et pour longtemps, l'effet de la surtaxe de 2 fr. établie à partir du 4^{er} mars.

Les importations de blés en France. — Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau du commerce du blé en France, du 12 août au 30 avril dernier, récemment publié par l'Administration des Douanes. En voici le résumé :

Importations. — Grains :
Du 1^{er} août au 31 déc. 1893.. 5,392,906 quint.
Janvier et février 1894..... 6,574,071 —
Total avant la loi du 27 février. 11,966,977 —
Mars et avril..... 1,91,7464 —
Total : 13,884,441 quint.

plus 478.956 quintaux de farines.

Exportations. — 50,377 quintaux de blé en grains et 450,364 quintaux de farines.

C'est donc, en définitive, près de 14 millions de quintaux, soit plus de 18 millions 1/2 d'hectolitres, qui ont pénétré sur notre marché en neuf mois et rendu irrémédiable, pour cette année du moins, l'effondrement des cours.

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Vendredi, 2 h. du soir.

Au Maroc

Un télégramme de Tanger informe que les dernières nouvelles de Fez, datées du 17, constatent que l'ordre règne dans cette ville ; mais les magasins sont fermés, et les Européens sont gardés par les troupes.

La tribu des Aïtiousi a tenté de piller la ville de Sefton ; ils ont été repoussés en laissant de nombreux morts après eux.

Des renforts sont partis de Fez. Dans le pays, bien des routes sont livrées au brigandage. Les affaires sont suspendues.

Conspiration nihiliste

On télégraphie de Berlin qu'une dépêche privée, arrivée en cette ville et venant de Saint-Petersbourg, dit qu'on vient de découvrir, sur la ligne du chemin de fer d'Orel-vitebsk, une mine destinée à faire sauter le train impérial lors du passage de l'Empereur qui doit se rendre incessamment aux manœuvres de la Russie centrale.

HAVAS.

En se réveillant le matin, beaucoup de personnes ont la langue lourde et mauvais goût dans la bouche. C'est l'indice le plus certain d'une mauvaise digestion et d'une maladie d'estomac à son début. Il faut se hâter d'enrayer le mal en faisant usage de **Tisane Dussolin**, qui est en même temps tonique, dépuratif, antiscorbutique et reconstituant des forces et du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec une notice indiquant la manière de s'en servir. Bien se rappeler le nom **Tisane Dussolin**. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.

listiques aventures, mais il y avait une circonstance qui saisissait tout le monde :

C'était le fait du départ de Rosen quittant Baltimore pour venir chercher son ennemi à Paris.

Un duel américain dans le département de la Seine ! un de ces sauvages combats dont les récits nous étonnent toujours, livré au bois de Boulogne ou dans la plaine de Saint-Denis ! Cela semblait curieux et presque impossible, mais pas tout à fait.

Comment faire pour voir ?

Si Rosen et son adversaire eussent pris la permission de M. le préfet de police et apposé des affiches, Dieu sait que tout Paris aurait couru à ce spectacle nouveau d'un duel à la carabine bien plus volontiers encore qu'au steeple-chase fatigant de la Croix-de-Berny !

Nous garantissons trois mille équipages dont quinze cents fiacres et une forte partie de tapissières à quiconque voudra tenter cette honorable spéculation.

On cherchait partout le vicomte Henri de Villiers, qui devenait lion décidément, à cause de sa connaissance particulière de l'affaire.

On cherchait bien plus encore ce Georges Leslie, personnage un peu mystérieux et qui

excitait par lui-même une très grande curiosité.

La noble portion de tout Paris qui encombraient les salons de l'ambassade donnait en plein dans cette fringale d'aventures. La politique et la Bourse étaient oubliées pour un jour.

Il y a un mot, vous savez, qui domine toujours une foule ; le mot varie suivant l'élément qui la compose : ce mot, c'est la pensée même de la réunion. Une cohue de voyageurs de commerce dit *commande* ou *enfoncer* ; une volée de comédiens dit *création* ou *engagement* ; une table d'hôte de militaires : *officier* et *permuter* ; une bande joyeuse d'étudiants : *mont-de-piété* et *Clara* ; une compagnie d'hommes sérieux ; *prime*, *différence*, *réaliser* ; un bouquet de jolies pécheresses : *Gymnase*, *diamants* ; une église de poètes : *Moi, moi, moi* ; un poste de gardes nationaux : *quinte majeure, ma femme...*

Ici, malgré la formation hétérogène de l'assemblée, le mot était le même partout :

Couteaux d'or !

Il y eut un grand silence lorsque M. le vicomte Henri de Villiers, dans son costume de Golden-dagger et portant en sautoir le fameux

couteau d'or, fit son entrée avec Georges en Vecino de San-Felipe de Senora.

Le vicomte conduisit Georges à M^{me} la duchesse de Rivas, qui se tenait démasquée à l'entrée du second salon.

Chacun put remarquer que M^{me} la duchesse, pâle comme une belle statue de marbre, accueillit l'étranger par un simple mouvement de tête et ne prononça pas une parole.

Georges pâlit aussi, puis son front se colora d'une vive rougeur.

Il donna la main au vicomte et lui dit : « A bientôt ! »

Le vicomte resta seul avec un personnage d'aspect bizarre, qui le suivait comme un chien, depuis son entrée, et qui, malgré son masque, avait l'air de craindre les regards.

(A suivre.)

Dans une baraque de salimbanques :

Une énorme femme à barbe trône dans un coin ; à ses pieds une fillette, une sèbille à la main, reçoit les offrandes.

— Dis donc, fillette, demande un spectateur, cette femme à barbe est ta mère ?

— Non M'sien, c'est mon papa.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUIN

| FONDS | | Est. | | VALEURS DIVERSES | | Russe 4 0/0 1893. | | Bons de lot de 100 fr. | |
|------------------------------|--------|-----------------------|---------|--------------------------|--------|---|--------|------------------------------------|-------|
| 3 0/0 | 100 40 | Obl. 3 0/0 nouv. | 932 | Gaz pour l'étranger | 596 | 4 0/0 Consolid. 1 ^{re} et 2 ^e série | 101 50 | VALEURS FRANÇAISES | 54 |
| 3 0/0 amortissable | 100 60 | Lyon-Méditerranée | 1387 50 | Gaz Compagnie parisienne | 1080 | 3 0/0 or 1891. | 88 70 | OBLIGATIONS | |
| 3 1/2 1891 | 107 22 | Obl. 3 0/0 | | Cie Transatlantique. | 995 | Crédit foncier égyptien. | | Chemins Brésiliens 4 1/2 | 359 |
| SOCIÉTÉS DE CRÉDIT | | Midi | 1095 | Omnibus de Paris | 937 | VILLE DE PARIS | | Eaux Compagnie générale 3 0/0 | 486 |
| Banque de France | | Obl. 3 0/0 nouv. | 441 | Suez (actions) | 2862 | Oblig. 1855-60 3 0/0 | 575 | Gaz Compagnie parisienne 5 0/0 | 522 |
| Comptoir national d'Escompte | 508 50 | Nord | 1815 | FONDS ÉTRANGERS | | 1865 4 0/0 | 550 50 | Fives-Lille | |
| Crédit Foncier | 958 | Obl. 3 0/0 nouv. | 473 25 | Anglais 2 3/4 | 101 85 | 1869 3 0/0 | 432 | Transatlantique 3 0/0 | 288 |
| Crédit Industriel | 540 | Orléans | 1438 | Autriche 4 0/0 or | 98 47 | 1871 3 0/0 | 422 | Panama 1 ^{re} série 6 0/0 | 39 50 |
| Crédit Lyonnais | 737 | Obl. 3 0/0 1884 nouv. | 453 | Egypte Dette unifiée | 103 | 1886 3 0/0 | 420 | 2 ^e série 6 0/0 | 39 50 |
| Société Générale | 456 50 | Ouest | 1085 | Espagne extérieure 4 0/0 | 65 30 | 1894 2 1/2 0/0 | 414 50 | 3 ^e série 6 0/0 | 86 |
| CHEMINS DE FER | | Obl. 3 0/0 nouv. | 460 | Hongrois 4 0/0 or | 9 | CRÉDIT FONCIER | | à lots | 127 |
| Est-Algérien | 580 | Ouest-Algérien | 595 | Italien 5 0/0 | 79 40 | Communes 1879 | 493 | Suez 5 0/0 | 637 |
| Obl. 3 0/0 | 426 | Obl. 3 0/0 nouv. | 426 | Portugais 4 1/2 0/0 | 165 | Foncières 3 0/0 1879 | 491 50 | 3 0/0 | 487 |

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

| | | | |
|--|------------------------------|------|--------------------------|
| Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés | Marmande, 43 degrés. | 1.50 | le litre (verre compris) |
| Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés | Montpellier, 45 | 1.75 | |
| 26 litres pour 25. — Livraison à domicile. | Armagnac, 50 | 2.00 | |

A VENDRE
Panier à 4 roues
Forme Duc
En très bon état.
S'adresser, 48, rue de Poitiers.

A LOUER
MAISON neuve
AVEC JARDIN
Située au coin de la Grand'Rue et Montée-des-Moulins.
S'adresser à M. FORGEAU, rue Saint-Nicolas, 5.

A CÉDER
Pour cause de changement de position du mari
Magasin de Tapisseries, Broderies, Mercerie. — Occasion à saisir.
S'adresser au bureau du journal.

On demande des Représentants sérieux pour la vente des Engrais chimiques de toutes sortes et spécialement préparés pour céréales, prairies, etc., etc. Insecticides et fertilisants pour vignes, préservateurs du phylloxéra. — Dosages garantis. — Matières premières de toutes espèces. Huiles et graisses de toutes sortes.
Forte remise payée immédiatement.
S'adresser à la Maison L. Salles et fils, 28 années d'existence (anciennement, 64, rue de Saintonge), actuellement, 4, rue Béranger, Paris.

A dater de la Saint-Jean, le bureau de placement de M^{me} SÉCHET, fruitière, actuellement 47, rue Saint-Jean, sera transféré même rue, n° 39, maison RENÉ.

A VENDRE
Vieux Journaux
S'adresser au bureau du journal.



Cycles Decauville

LE DERNIER MOT DE LA PERFECTION ET DU BON MARCHÉ

| | |
|---|-------|
| P ^r route (pneus Michelin ou autres) | 450 » |
| P ^r course | 500 » |
| De dame | 450 » |
| L'Epatant | 375 » |
| Type officier qual. sup ^{re} pneus 32 ^e 1/2 | 350 » |
| Populaire „Petit Bourg“ | 300 » |

LE CATALOGUE ILLUSTRÉ EST ENVOYÉ GRATIS ET FRANCO

Nos machines sont garanties contre tout vice de construction.

S'adresser à A. GUIBERT, dépositaire, rue du Temple, 5, SAUMUR

BICYCLETTES 1^{er} CHOIX

Garanties 2 ans sur facture

A CAOUTCHOUC CREUX Cadre allongé, billes partout, direction à billes, rayons tangents, renforcés et nickelés; pouvant porter un poids minimum de 100 kil. **225** fr.

A PNEUMATIQUE AU CHOIX Même modèle que ci-dessus. **290** fr.

A. HUBERT, CONSTRUCTEUR

Croix-Verte — SAUMUR

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Banquets et Dîners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y adossé, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaufort, SAUMUR

E. CHAUVEAU

SPÉCIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.

PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts

| | |
|-----------------------------------|------|
| RHUM, importation directe, depuis | 1 50 |
| SAMOS (recommandé) depuis | 1 25 |
| MALAGA vieux | 1 50 |
| FRONTIGNAN | 2 » |

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jedis, Samedis

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Pillet - Bersoullé

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Morceaux de Musique

DÉFRAICHIS

POUR PIANO

BONS AUTEURS

30 Centimes PIÈCE

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits

1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^r 0,20

| | | |
|-----------------------------------|-----------|----------|
| SIROPS (garantis pur sucre) | le litre | 2 fr. 25 |
| Assortiment complet | 1/2 | 1 40 |
| ABSINTHE PERNOD | le litre | 4 » |
| AMER PICON | | 2 75 |
| RHUM, depuis | | 4 50 |
| SUCRE, 4 ^{er} choix | le kilog. | 1 fr. 05 |
| SUCRE scié, 4 ^{er} choix | | 1 15 |

Imprimerie Paul GODET, Saumur

| | |
|--|---|
| FACTURES TOUTS FORMATS | LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL |
| CARTES D'ADRESSES | FAIRE-PART NAISSANCE |
| ETIQUETTES PARCHEMIN P ^r ENVOIS | CARTES DE VISITE |
| TÊTES DE LETTRES | AFFICHES — PROSPECTUS |
| CIRCULAIRES — ENVELOPPES | PROGRAMMES P ^r FÊTES & SOIRÉES |
| AVIS DE TRAITES — MANDATS | PRIX-COURANTS |
| REÇUS & BONS À SOUCHE PERFORÉS | MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS |
| REGISTRES | CATALOGUES — BROCHURES |

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 42 PAGES IN-4°

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
 Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie Paul Godet.